

## PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

Article 35 du décret n°2006-936 du 27 juillet 2006 modifié par décret n°2009-160 du 12 février 2009

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE SEPT NOVEMBRE

A LA REQUETE DE :

LA CAISSE DE CREDIT MUTUEL DU CHATEAU BRIARD, Société coopérative ouvrière de production à forme anonyme au capital de 5 114,66 €, immatriculée sous le numéro 775 737 042 au RCS de CRETEIL, dont le siège social est 43 rue du Général de Gaulle (94430) CHENNEVIERES SUR MARNE, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat :

**Maître Michel KAUFMAN**, Avocat au Barreau du Val de Marne, demeurant 57 Avenue Jean Jaurès (94110) ARCUEIL, TEL. 01.46.57.05.50

*Je, Bertrand TRUTTMANN, Membre de la Société Civile Professionnelle DEVAUD TRUTTMANN et NICOLAS, Huissiers de Justice Associés près le Tribunal de Grande Instance de CRETEIL, demeurant au KREMLIN BICETRE (94270) 46, avenue de Fontainebleau, soussigné,*

Commis par ordonnance rendue sur requête par Monsieur Le Juge de l'Exécution, du Tribunal de Grande Instance de CRETEIL, en date du 19 Octobre 2016.

**Commettons la SCP DEVAUD-TRUTTMANN-NICOLAS**, Huissiers de Justice à LE KREMLIN BICETRE (Val de Marne).

Avec pour mission de :

Se rendre sur place lieux à SAINT MAUR DES FOSSÉS (94100) 125 boulevard de Champigny et 17 rue de la Maison Brûlée, cadastré section A0 numéro 51, lieudit « 17 rue de la Maison Brûlée » pour une contenance de 3 ares 84 centiares et concernant le lot ci-après : LQT NUMÉRO DOUZE (12) : Au sous-sol du bâtiment A, escalier A, une RESERVE commerciale.

Appartenant à Monsieur \_\_\_\_\_ né le \_\_\_\_\_ à IVRY SUR SEINE (94200), célibataire, de nationalité française, demeurant 86 B avenue de Bonneuil - La Varennes St Hilaire (94210) SAINT MAUR DES FOSSES.

- De décrire les lieux, leur composition et leur superficie ;
- D'indiquer les conditions d'occupation et l'identité des occupants, ainsi que la mention des droits dont il se prévalent ;
- Le cas échéant, le nom et l'adresse du Syndic de copropriété ;
- Tous autres renseignements utiles sur l'immeuble fournis, notamment, par l'occupant.

Disons que l'huissier commis pourra être accompagné d'un métreur ou d'un géomètre-expert de son choix lequel pourra :

- Etablir la surface des lots saisis.
- Etablir un diagnostic amiante.
- Etablir un diagnostic parasitaire.
- Etablir un diagnostic plomb.
- Etablir le bilan énergétique.
- Etablir le bilan gaz.

Disons que l'huissier commis et le métreur et/ ou géomètre-expert qui l'accompagneront, pourront se faire assister en cas de nécessité, dûment constatée par l'huissier, de la force publique compétente ou toute personne prévue par l'article L.142-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution et d'un serrurier.

Et qu'en cas de difficultés, il nous en sera référé.

Que le présent constat est dressé en vue d'une procédure de vente à venir.

J'AI PROCÉDÉ COMME SUIT A MA MISSION :

Me suis transporté ce jour sur place à SAINT MAUR DES FQSSÉS (94100) 125 boulevard de Champigny et 17 rue de la Maison Brûlée,

Où je procède aux constatations suivantes :

**DESCRIPTIF DE L'IMMEUBLE :**

- Il s'agit d'un immeuble de deux étages sur rez-de-chaussée, faisant partie d'un ensemble de bâtiments, formant l'angle rue de la maison brûlée et boulevard de Champigny

**DESCRIPTIF DE L'APPARTEMENT :**

- Il s'agit d'une cave au sous sol de l'immeuble , portant le numéro 12.

**OCCUPATION DES LIEUX :**

- Les lieux semblent occupés par une société d'informatique

Sur le site informatique « Société.com » j'apprends que cette société est domiciliée à Saint Maur des Fosses 114 avenue du Bac , et que le mandataire gérant est monsieur

**RENSEIGNEMENTS COMPTABLES :**

- Syndic : GERANCE IMMOBILIERE 94  
128 Boulevard de Creteil à 94100 Saint Maur des Fosses

**Les lieux se composent :**

- Une pièce unique.

Superficie : 34.10 m<sup>2</sup> , avec une hauteur sus plafond de 2.50 metres .

Le sol est recouvert de carrelage en bon état,

Le plafond est recouvert de peinture en bon état,

Les murs sont recouverts de peinture en bonne état .

Les lieux sont aménagés un radiateur de chauffage central , et d'une fenêtre dans un puits de lumière .

**Telles sont mes constatations.**

Et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit.

*Acte compris dans l'état déposé au bureau de l'enregistrement de Villejuif pour le mois en cours de la date du présent acte.*

Signature de l'Huissier de Justice.



